

Le processus de radicalisation

Définitions

- **Radicalisation vs fondamentalisme**

« Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel. »

Khosrokhavar, 2014.

Les fondamentalistes sont des pratiquants qui adoptent des postures cultuelles rigoureuses mais ne recourent pas à la violence, les radicaux légitiment ou pratiquent des actes de violence.

- **Radicalisation jihadiste**

- * **Un système de pensée politico-religieux totalitaire qui prône :**

- une lecture littéraliste des textes islamiques

- un retour intransigeant aux sources de l'islam

- l'imitation stricte d'un modèle prophétique idéalisé

- la défense d'une communauté imaginaire de croyants — l'Oumma — et de ses intérêts.

- * **Le recours à la violence pour imposer un nouveau modèle de société régit par les prescriptions coraniques.**

Un ou des phénomènes de radicalisation ?

Des profils très variés

homme / femme ; mineur / majeur ; classe populaire / classe moyenne
individu isolé / famille entière
vétéran / détenus / délinquants / primo-délinquant / sans casier judiciaire
converti / re-converti

Différents modèles de compréhension

Modélisations de l'engagement politique terroriste

Modélisations des parcours délinquants

Modélisations de la dérive sectaire

Une description commune

Un processus graduel, pas nécessairement linéaire, ne reposant sur aucun déterminisme, par lequel l'individu en vient à adhérer à l'idéologie jihadiste, à s'engager dans cette forme d'activisme et à entrevoir la violence comme forme légitime d'action.

Une adhésion inconditionnelle à un corpus de croyances / Des croyances « extrêmes » / Un engagement individuel total

Analyse de l'aspect processuel : des facteurs communs

- . Le jihadisme comme contre-culture
- . Les premiers pas
- . Mécanismes cognitifs de l'adhésion
- . Mécanismes émotionnels et axiologiques de l'engagement

Le jihadisme comme contre-culture

- **Contenu idéologique**

Un contenu moral et normatif

Une perception identitaire exclusive et porteuse de haine

Une grille de lecture victimaire et complotiste

La mobilisation de l'individu au sein d'un vaste mouvement transnational

- **Imaginaire**

Omniprésence du merveilleux

Eschatologie

Culture *mainstream* et culture « jeune »

- **Puissance de séduction**

Une grille de lecture simpliste face à la complexité du monde

Prothèse identitaire

Catalyseur du ressentiment

- **Vecteurs**

Les médias de communication traditionnels

Les lieux de socialisation

internet

Les premiers pas

- **Les facteurs d'exposition**

les rencontres effectives dans des lieux de socialisation : lieux de prière, cours du soir, soutien scolaire, associations, clubs de sport, prison, etc.

« Il y avait toujours ses amis du quartier, mais il y avait aussi d'autres personnes qui s'étaient ajoutées... En même temps, je n'étais pas toujours derrière lui, c'était quand même un jeune adulte!!! Je ne pouvais pas toujours savoir ce qu'il faisait de ces loisirs. Sauf qu'un jour, il était venu me dire : 'Écoutes maman, je distribue des repas aux pauvres le samedi. Moi ma première réaction était : 'C'est formidable, tu aides les pauvres'... mais je ne pouvais pas savoir que c'était l'antichambre du radicalisme ».

Ducol, 2015.

le rôle des pairs et du groupe d'amis

coaptation émotionnelle et cognitive (adaptation du message aux aspirations de l'interlocuteur)

« Il mettait par exemple le Coran très fort dans la voiture... Il dit 'Écoute ça'. C'est la lecture simple du Coran, il prend certains versets et il insiste 'écoute ça', 'lis ça', 'va voir cette émission...' . [...] Il est très sur le combat, le sport, faut être sur ses gardes, avoir peur de l'ennemi... [...] Il a une lecture du Coran assez forte et musclée. Dire qu'on doit être prêts, il m'impose de lire et écouter le Coran comme ça. »

Ducol, 2015.

internet ?

- **Les facteurs de disponibilité**

facteurs subjectifs

facteurs objectifs généraux : l'âge

le faible engagement social

le manque de repères culturels

Transformation du paysage mental : les mécanismes cognitifs de l'adhésion

La radicalisation n'est pas une éclipse de la raison

Le processus d'adhésion à une croyance radicale est incrémentiel

« On rencontre telle personne qui nous conseille d'aller au cours d'untel parce qu'il est dit qu'elle connaît la science religieuse... ou que tel 'alim lui accorde le droit d'enseigner en France... La première année c'était formidable... avec des frères j'ai commencé à apprendre l'arabe »

Conesa, 2014

Les croyances radicales se nourrissent de l'isolement intellectuel

« Je prône des communautés musulmanes closes où on applique la loi d'Allah entre soi, que ce soit en Occident ou en terre d'islam. »

Khosrokhavar, 2006.

Une idéologie totalisante et totalitaire

« Le djihad, la lutte à mort, doit être mené contre des sociétés entières qui sont dépravées. Qu'on en massacre quelques-uns dans la foulée, je pense que c'est acceptable. Je ne crois pas que ce soit pire que ce qu'on fait dans ces sociétés vis-à-vis des croyants : on les massacre à petit feu, par les scènes de nudité et de dépravation. C'est du donnant, donnant. »

Khosrokhavar, 2006.

« Du plus haut degré de la gestion de l'Etat, jusqu'aux toilettes, l'islam gère » Conesa, 2014.

« Je suis l'arbre et les musulmans sont la forêt : ce qu'on me fait, on le fait aux palestiniens et aux autres musulmans dans le monde (...). Les musulmans doivent lutter pour instaurer la religion d'Allah. Mais ils doivent surtout se venger de tout ce qu'on leur fait subir. »

Khosrokhavar, 2006.

« – Et bien j’allais à des cours et puis quand c’est comme ça, le mari fait bien les choses, il restreint ton cercle d’amis de mécréants et puis il élargit celui de la communauté, donc il t’emmène à des cours les samedis, les dimanches, et puis dans la semaine voir des sœurs... C’est vrai qu’au début c’est lui qui me le suggérerait et puis au fur et à mesure on a envie d’y aller parce que toute façon ton réseau d’amis se réduit voire s’anéantit et puis il y a une sorte de discours dans la communauté qui te convainc. Tu te convaincs qu’il faut t’éloigner de ces gens-là, ils sont différents les mécréants et qu’ils sont dangereux et qu’ils vont polluer notre pratique, notre religiosité, notre éthique etc. Finalement personne et tout le monde est responsable à la fois, c'est-à-dire que c’est un ensemble de choses qui viennent te persuader, te manipuler pour te faire croire que ce chemin que t’es en train de prendre et qui est en train de t’exclure de la société clairement, alors qu’avec le temps pas du tout. Moi très vite j’ai fait une dépression. Alors après sur cette dépression il faut mettre des mots, donc voilà « tu dois être majnoun, il faut faire une roqya (rituel de désenvoutement), il faut écouter le Coran ... Mais en fait pas du tout : juste tu craques quoi, tu n’en peux plus (rires) et ta vie s’est écroulée et tu n’as plus de famille et tu ne fais plus de sport et tu n’as plus droit de regarder les gens dans les yeux (rires) quand tu sors dehors donc c’est que ... Je pense que j’ai frôlé l’hôpital psychiatrique »

Construction des motivations :

Les mécanismes émotionnels et axiologiques de l'engagement

L'impact émotionnel de la socialisation par le groupe

Impact du « *love bombing* »

Diabolisation de ce qui est extérieur au groupe

« *Par exemple, il y a un truc que je ne peux pas dire, je ne peux pas dire, nous les musulmans par exemple, parce que il y a des musulmans qui pensent des choses qui sont complètement à l'ouest des miennes, voilà alors il y a musulmans et musulmans* » Conesa 2014.

Résonance émotionnelle avec le cadre doctrinal

Être « *Born again* »

Le sentiment de la révélation

« *Finalement c'est ce qui me rendait heureuse, parce que c'est l'euphorie quand on est convertie et on croit qu'on a trouvé la lumière, qu'on a la science infuse. Ouais dans une sorte de vérité que les autres n'ont pas. C'est un peu bizarre on se sent au-dessus des autres.* » Conesa 2014.

Résonance axiologique avec le cadre doctrinal

« *Je lui ai demandé pourquoi elle pleurait. Elle m'a dit : à l'école on m'a traitée de sale Arabe , sale bougnoule. Jusque-là, elle croyait qu'elle était comme une petite française. A partir de ce moment-là, je me suis posé des questions plus radicales. »* Khosrokhavar, 2006.

Le rôle d'internet

- **L'offre jihadiste en ligne**

Les usages opérationnels du Web dans l'activisme clandestin violent

Internet comme vecteur de diffusion d'une contre-culture jihadiste et vecteur de propagande :
désinformation et conditionnement du débat via

des sites fondamentalistes et sites d'apologie du terrorisme (ex: DABIQ, revue en Français de l'EI)

des vidéos (YouTube, DailyMotion ou chaînes spécialisées) dont :

Vidéos complotistes : « The Signs » (2011) « The Arrivals » (2013)

Vidéos de propagande djihadiste: Jabhat Al Nosra : « 19HH » de Omar Omsen, EI: clips de propagande ultraviolents

Remarque: **L'exposition à un contenu n'induit pas nécessairement le conditionnement**
Internet est rarement à l'origine des "premiers pas"

- **« Internet est un incubateur de la pensée extrême »**

Du côté de l'offre : comment se structure le marché cognitif ?

Du côté de l'internaute : quels sont les biais psychologiques et épistémologiques ?

- **Internet comme lieu de socialisation**

Le Web 2.0. : un lieu d'échange, d'interaction et de coproduction de contenus.

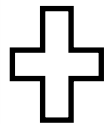
forums, services de messagerie directe (Skype, WhatsApp) sites de rencontres pour célibataires; réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.)

Le rôle des réseaux sociaux : des communautés virtuelles aux contours indéfinis

Le concept de dérive sectaire

« la dérive sectaire se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société. »

Emprise mentale



- **Rupture avec l'environnement d'origine**
- **Discours antisocial**
- **Caractère exorbitant des exigences financières**
- **Détournement des circuits économiques traditionnels**
- **Atteintes à l'intégrité physique**
- **Embrigadement des enfants**
- **Troubles à l'ordre public**
- **Démêlés judiciaires**
- **Tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.**

L'article 223-15-2 du code pénal:

« De l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse »

« Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente et connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.

Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 750000 euros d'amende.. »

Trois conditions cumulatives :

1/ Un sujet : la victime placée « en état de sujétion psychologique ou physique »

2/ Un auteur qui exerce une manipulation mentale et qui doit se matérialiser selon le vocable du texte pénal par « l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer le jugement »

3/ Un résultat : le délit ne sera caractérisé que si la personne, ainsi placée sous sujétion est « conduite à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables »

Sensibilité accrue

dans le temps, aux idées, aux concepts, aux prescriptions, aux injonctions et ordres, à un « corpus doctrinal »

Ruptures

avec la vie antérieure : comportements, valeurs, sociabilités individuelles, familiales et collectives.

Acceptation

de voir l'ensemble de sa personnalité modelée par un tiers.

Allégeance

inconditionnelle, affective, comportementale, intellectuelle, morale et sociale à un tiers

Mise à disposition

complète, progressive et extensive de sa vie à une personne ou à une institution

Réalisation d'actes

gravement préjudiciables à la personne, à la société, et non perçus comme tels



Diagnostic d'une emprise mentale

Imperméabilité

aux avis, attitudes, valeurs de l'environnement, incapacité réflexive et projective

Altération de la liberté de choix

Exclusivité des références, comportements orientés en fonction du seul intérêt du groupe

Dépossession des compétences

anesthésie affective, altération du jugement, perte des repères, valeurs et du sens critique

**Un fonctionnement sectaire caractérisé,
mis en évidence par le Centre de Prévention des Dérives Sectaires liées à l'islam
(CPDSI)**

Le groupe :

L'existence de rabatteurs

Le profilage des proies

Pressions du groupe: **Harcèlement**
Techniques pour désamorcer le doute
Culpabilisation

Le comportement de « l'adepte » :

Ruptures sociales Amis – Activités – Formation

Ruptures familiales Refus du vivre ensemble - Anesthésie affective – Désaffiliation

Dépendance

Transformation de l'identité

Engagement progressif à l'aveugle

« Le sujet donne son accord à une procédure mais il a une méconnaissance de la nature du processus de transformation qu'il va connaître, du résultat final de cette transformation et aussi des finalités des maîtres du jeu. » Monroy, 1999.

La situation d'emprise mentale pour un mineur : une problématique spécifique qui s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance redéfinit la situation d'un mineur en danger : celle-ci ne se limite pas à des cas de **maltraitance** avérés mais implique la prise en compte d'un **risque** potentiel dans le cadre d'une prévention nécessaire. La vigilance doit donc porter tant sur le contexte sectaire favorable à l'émergence d'une dérive sectaire que sur la dérive sectaire elle-même lorsqu'elle est constatée.

Guide : *La Protection des mineurs contre les dérives sectaires*

<http://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/guides/la-protection-des-mineurs-contre-les-d%C3%A9rives-sectaires>

On retient de manière générale ce faisceau d'indices :

- **1. Isolement et désocialisation,**
- **2. Atteintes physiques,**
- **3. Régime alimentaire carencé,**
- **4. Rupture du suivi thérapeutique et privation de soins conventionnels,**
- **5. Déscolarisation, perte de chances d'instruction**
- **6. Changement important du comportement de l'enfant,**
- **7. Embrigadement,**
- **8. Discours stéréotypé ou absence d'expression autonome.**

Les textes majeurs assurant la protection des mineurs contre les dérives sectaires

Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

- * **art.13** : défense de la liberté d'expression de l'enfant et « liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce »
- * **art.14** : respect du droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- * **art.24** : droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux
- * **art.28** : droit de l'enfant à l'éducation
- * **art.29** : l'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de l'enfant et le développement de ses aptitudes mentales et physiques
- * **art.31** : droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques
- * **art.32** : protection contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement
- * **art.34** : protection contre la violence et l'exploitation sexuelle

Code de l'éducation

- * **art. L111-2**: Droit à la formation scolaire
- * **art. L122-1-1** : garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- * **art. L131-1-1** : le droit à l'instruction garantit en particulier l'inscription dans la société, le partage des valeurs de la République et l'exercice de la citoyenneté.

Code civil

* **art.375** : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'entre eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public ».

- * **art.371-4** : « l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants ».

Code pénal

- * **art.227-1,2** : délaissement de mineurs
- * **art.227-17** : abandon matériel et moral par les parents
- * **art.227-5 à 227-11** : atteintes à l'exercice de l'autorité parentale
- * **art.227-17-1** sur l'infraction à la législation sur l'obligation scolaire.
- * **art.223-15-2** (Loi About-Picard) sur l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse

Risque éducatif : une perte des chances de s'instruire

Manquements au socle commun de connaissances et compétences

liés à l'amateurisme de la proposition éducative ou refus explicite justifié par une adhésion radicale à un dogme ou une idéologie forte.

Falsifications de l'enseignement

L'enfant subit un discours unique et exclusif.

Procédés : répétition quotidienne d'un credo d'allégeance ; enseignement qui ne s'appuie que sur les supports idéologiquement conformes au mouvement ; critique permanente des valeurs, des connaissances et de la culture communes.

Abandon de la poursuite d'études longues.

Injonction faite de se vouer corps et âme à la perpétuation du mouvement au prix d'un abandon de toute ambition personnelle et professionnelle.

Enfermement symbolique

Mécanismes de contrôle des adeptes ; enfermement psychique et déchirement psychologique pour l'enfant contraint à accepter en apparence le « monde extérieur » tout en le refusant intérieurement.

Procédés : présence constante du groupe – effective ou virtuelle; recours dogmatique et totalisant au texte fondateur ; révision de l'enseignement reçu dans le public ; rupture des liens extérieurs.

Enfermement effectif

Communauté fermée sur l'extérieur, scolarisation via l'enseignement à domicile ou dans une classe privée hors contrat.

L'isolement propice à l'enfermement dans un univers irréel où le discours du groupe a seul valeur de vérité ; la perception de la réalité sociale est altérée, le monde extérieur est vécu comme hostile.

Atteintes aux droits fondamentaux

Droit à la formation scolaire, art. L111-2 du code de l'éducation ;

Droit à la « liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce » CIDE (art. 13) ;

Droit à la « la liberté de pensée, de conscience et de religion » CIDE (art. 14).

Le signalement

_ Effectuer un signalement, cf. Guide *La Protection des mineurs contre les dérives sectaires*.

_ Procéder par faisceau d'indices :

Les signes « classiques » de crise :

Absentéisme	Repli sur soi	Baisse du niveau scolaire	Rejet des institutions, des instances d'autorité	Ruptures relationnelles : famille, amis, camarades, professeurs, éducateurs
-------------	---------------	---------------------------	--	---

Etre en alerte sur un ensemble d'indices :

Sachant 1, l'incitation à la dissimulation croissante et

2, la nécessité d'interpréter ces indices : « posture » de crise ou processus de rupture sectaire ?

Le comportement :	Evitement de l'autre sexe ; Refus des images , d' activités (art, musique, sport); prosélytisme et volonté d'imposer ses pratiques et convictions ; Effacement de son passé Pratiques rigoristes exhibées (alimentaires, vestimentaires, ritueliques, d'hygiène, etc.) Obsession de la pureté
Les fréquentations :	Isolement ou refus de se mélanger aux « autres » Appartenance nouvelle à un groupe fermé , en présentiel et/ou via les réseaux sociaux Fréquentation des sites radicaux , visionnage de vidéos, etc.
Le discours :	Conviction d'être dans le vrai, inaccessibilité au doute , à l'argumentation Rejet des institutions, de la démocratie, des droits de l'homme (égalité h/f); Refus de la société , Complotisme, révisionnisme et interprétation victimaire Légitimation de la violence , des actes terroristes, antisémitisme Discours millénariste et apocalyptique

Bibliographie :

- Bouzar D. *Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam*, éditions de l'atelier, 2014.
- Bronner G., *La Pensée extrême. Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*. Paris, Denoël, 2009.
- Bronner G., *La démocratie des crédules*, Paris, Puf. 2013.
- Conesa P. « Quelle politique de contre-radicalisation en France ? » rapport 2014
http://www.lopinion.fr/sites/nb.com/files/2014/12/rapport_favt_decembre_2014-12-14_def.pdf
- Crettiez X. « « *High risk activism* » : essai sur le processus de radicalisation violente (première et deuxième partie) », *Pôle Sud* 1/2011 (n° 34) , p. 45-60
URL : www.cairn.info/revue-pole-sud-2011-1-page-45.htm.
- Dépret E., «Sectes et influences psychosociales», in *Connexions Les sectes : emprise et manipulation*, n°73, janvier 2000.
- Ducol B. Devenir jihadiste à l'ère numérique, Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du Web - Thèse - <http://theses.ulaval.ca/archimede/meta/31398>
- Erelle A., *Dans la peau d'une djihadiste*, Robert Laffont, 2015.
- Fournier et Monroy *La Dérive sectaire*, PUF, 1999.
- Hervieu-Léger D. (2001). *La religion en miettes ou la question des sectes*. Paris, Calmann-Lévy.
- Khosrokhavar, *Quand Al-Qaïda parle*, Grasset, 2006.
- Khosrokhavar F. *Radicalisation*, éditions de la maison des sciences de l'homme, 2014.
- Roy O. *La Sainte ignorance, Le temps de la religion sans culture*. Seuil, 2008.
- Sauvayre R. *Croire en l'incroyable*, Anciens et nouveaux adeptes. Paris, Puf, 2012.
- Taguieff P-A., *Court traité de complotologie*, Fayard, 2013.

Sites Internet de référence :

- CPDSI : <http://www.cpdsi.fr/>
- Gouvernement : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>
- Miviludes : <http://www.derives-sectes.gouv.fr/>

Concernant la désinformation et le complotisme, à consulter également:

- <http://www.conspiracywatch.info/>
- <http://www.hoaxbuster.com/>
- <http://www.pseudo-sciences.org/>